

Service des sports

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 juin 2020
N. Réf : ala/lau/vbo
V. Réf :

A l'attention des détenteur d'un
abonnement annuel donnant accès à la
piscine plein air ainsi qu'à la piscine
couverte régionale d'Yverdon-les-Bains

Prolongation de votre abonnement annuel – COVID19

Madame, Monsieur,

En raison de la pandémie de COVID19 et dans le respect des dispositions édictées par la Confédération et le Canton de Vaud, l'ensemble des installations sportives yverdonnoises ont été fermées au public dès le 14 mars 2020.

Faisant suite aux dernières annonces du Conseil fédéral, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains confirme la réouverture de ses installations sportives au public dès le 6 juin 2020, dans le respect des normes d'hygiène et de distanciation sociale édictées par l'OFSP.

La piscine couverte reste quant à elle fermée au public jusqu'au 15 août 2020 afin de procéder à la vidange obligatoire selon les normes ainsi qu'aux travaux d'entretien annuels.

En regard des fermetures dues au COVID19, soit du 14 mars au 5 juin 2020, nous vous informons que tous les abonnements annuels donnant accès aux deux piscines (plein air et couverte) sont prolongés comme suit :

- Tous les abonnements dont la date est échue entre le 14 mars et le 5 juin 2020 sont prolongés en fonction du nombre de jour perdus ;
- tous les abonnements valides au-delà du 6 juin 2020 sont prolongés automatiquement de trois mois.

La prolongation sera édictée sous forme de carte personnel "prolongation COVID". Cette carte sera à présenter à chacune de vos entrées dans les piscines et devra impérativement être accompagnée de votre abonnement (même si ce dernier est échu). Votre abonnement et cette carte sont indissociables pour être valables.

Afin d'obtenir cette prolongation, il convient de vous présenter à la caisse de la piscine plein air avec votre abonnement (en cours ou échu) entre le 6 juin et le 21 septembre 2020. Dès cette date, les prolongations seront à retirer à la caisse de la piscine couverte.

Afin que votre visite au sein de la piscine plein air se passe dans les meilleures conditions et en cette période particulière, un concept d'ouverture a été mis en place avec notamment les aspects suivants :

- Respectez le marquage au sol dans la file d'attente. Merci aux détenteurs d'abonnement de se mettre à la file et de ne pas la remonter ;
- désinfectez-vous les mains à la caisse et lavez-vous régulièrement les mains durant votre visite ;

- respectez le marquage au sol et les affiches quant à l'utilisation des vestiaires. Seules deux cabines dans les vestiaires "femme" et deux cabines dans les vestiaires "hommes" sont accessibles ;
- respectez le marquage au sol et les affiches quant à l'utilisation des sanitaires ;
- les douches (situées dans les vestiaires) et les sèche cheveux ne sont pas accessibles jusqu'à nouvel avis ;
- les douches situées à l'entrée des bassins (dans les pédiluves) sont accessibles. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de se doucher avant d'entrer dans l'eau ;
- l'accès aux plongeoirs est réglementé et limité ; merci de vous référer aux instructions des gardes-bains sur place ;
- l'accès au toboggan est interdit.

L'ensemble du concept est accessible sur www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/sport/piscines-et-patinoire, tout comme les horaires ainsi que les différentes informations relatives aux piscines.

Aucune exception ni dérogation ne seront accordées. Pour toutes réclamations, merci de nous adresser un email à sports@ylb.ch ou un courrier postale à Service des sports, Hôtel de Ville, Case postale, 1401 Yverdon-les-Bains.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier et au plaisir de vous accueillir au sein de nos installations sportives, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Ophélie Dysli-Jeanneret
Cheffe de Service



Alain Bättig
Responsable d'exploitation
installations sportives